



Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du produit : Source d'alimentation portable
Nom du produit : Station d'alimentation portable

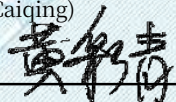
Modèle : 429241 / PW2400E
Modèle : 429241 / PW2400E

Entité mandante : Fujian Tiancheng Times New Energy
Demandeur : Technology Co., Ltd.
SKYTIMES CO., LIMITED

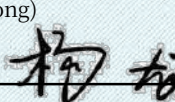
Numéro de rapport : KS2506S2825B04
Numéro de rapport : KS2506S2825B04

Date d'entrée en vigueur : 17 mars 2026
Date d'entrée en vigueur : 17 mars 2026

(Rédigé par : Huang Caiqing)

Rédigé par : 

(Approuvé par : Yang Long)

Approuvé par : 

Guangdong Kezheng Technical Services Co., Ltd.
KSIGN (Guangdong) Testing Co., Ltd.



Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (FDS)

ST/SG/AC.10/30/Rev.11 (GHS Rev. 11, 2025)

Numéro de rapport : KS2506S2825B04

Partie 1 : Identification de la substance ou du mélange et du fournisseur

Section 1 : Identification de la substance ou du mélange et du fournisseur

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit	Station d'alimentation portable (Modèle : PW2400E)
Nom du produit	Station d'alimentation portable (Modèle : PW2400E)
Description du produit	Caractéristiques nominales : 22,4 V, 46,5 Ah, 1 042 Wh
Description du produit	Poids : Weight: env. 9 555,0 g
	Dimensions : 282,0 × 189,0 × 230,0 (mm)

1.2 Utilisation recommandée ou prévue du produit

Utilisation recommandée	Utilisation pour les appareils portables
Utilisation recommandée	Utilisation pour les appareils portables
Restrictions d'utilisation	Aucune information disponible
Restrictions d'utilisation	Aucune information disponible

1.3 Informations sur le fournisseur

Usine de fabrication	Fujian Skytimes New Energy Technology Co., Ltd.
Usine	SKYTIMES CO., LIMITED
Adresse	No. 118, Yongnan Road, Chengmen Town, District de Cangshan, Fuzhou, Fujian, République populaire de Chine
Adresse	N° 118, route Yongnan, ville de Chengmen, district de Cangshan, Fuzhou, province du Fujian, République populaire de Chine
Téléphone	+86-591-28052883
Téléphone	
Fax	/
Fax	
Site web	www.togopower.com
Site web	
E-mail	linkl@skytimesenergy.com
E-mail	
Numéro d'urgence	+86-591-28052883
Numéro d'urgence	

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (FDS)

ST/SG/AC.10/30/Rev.11 (SGH Rév. 11, 2025)

Numéro de rapport : KS2506S2825B04

Partie 2 : Étiquetage des dangers

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification du produit

Ce produit n'est pas classé selon les sections 2 (Dangers physiques), 3 (Dangers pour la santé) et 4 (Dangers pour l'environnement) de la réglementation GHS et ne concerne pas les

informations d'étiquetage GHS.

Ce produit n'est pas classé selon les parties 2 (Dangers physiques), 3 (Dangers pour la santé) et 4 (Dangers pour l'environnement) du SGH et ne concerne pas les informations d'étiquetage GHS correspondantes.

2.2 Description des autres dangers

Dangers pouvant résulter d'un comportement inapproprié
Risques potentiels liés à un comportement inapproprié

Dans des conditions normales, l'utilisation conformément au mode d'emploi du fabricant ne présente aucun danger ; toutefois, une utilisation abusive peut entraîner

à une surcharge, une décharge excessive ou une surchauffe du produit, ce qui peut entraîner un risque de fuite de la batterie, de emballement thermique, d'incendie ou d'explosion

Dans des conditions normales, le fonctionnement et l'utilisation conformément aux instructions du fabricant ne présente aucun danger. Toutefois, toute violation ou utilisation abusive peut entraîner une surcharge, une décharge excessive, une surchauffe et d'autres problèmes au niveau du produit, pouvant entraîner des risques de fuite de la batterie, d'emballement thermique, d'incendie ou d'explosion.

Troisième partie : Informations sur la composition

Section 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

Produit pur ☐
Produit chimique pur ☐

Mélange ☒
Mélange ☒

Description Description	Nom chimique Nom chimique	Numéro CAS N° CAS	Teneur en poids (%) Pourcentage en poids
Composition interne de la cellule Composition interne de la cellule Composition	Feuille d'aluminium Feuille d'aluminium	7429-90-5	10-15
	Phosphate de fer et de lithium LFP	15365-14-7	35-40
	Polyfluoroéthylène Polyfluorure de vinylidène (PVDF)	24937-79-9	<1
	Feuille de cuivre Feuille de cuivre	7440-50-8	5-10
	Carbone Carbone	7440-44-0	15-25
	Carboxyméthylcellulose sodique CMC	9004-32-4	<1
	Caoutchouc styrène-butadiène SBR	9003-55-8	<1
	Électrolyte Électrolyte (breveté)	21324-40-3	1-5
	Éthylène carbonate CE	96-49-1	3-7
	Méthyl-éthyl-carbonate EMC	623-53-0	7-10
	Diméthyl carbonate DMC	616-38-6	3-7
	Polyéthylène polyéthylène	9002-88-4	<1

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (FDS)

ST/SG/AC.10/30/Rev.11 (GHS Rev. 11, 2025)

Numéro de rapport : KS2506S2825B04

Partie 4 : Premiers secours

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Dans des conditions normales, le contact direct du corps humain avec une batterie lithium-ion ne présente aucun danger. Ce n'est qu'en cas de fuite de la batterie, si une partie du corps entre en contact avec la substance qui s'échappe, qu'il convient de prendre les mesures suivantes :

Dans des conditions normales, le contact direct du corps humain avec des batteries lithium-ion ne présente aucun danger.

Ce n'est qu'en cas de fuite de la batterie, si une partie du corps entre en contact avec la substance qui s'est échappée, qu'il convient de prendre les mesures suivantes :

Inhalation
Inhalation

En cas d'inhalation, éloignez-vous rapidement du lieu de l'incident et rendez-vous à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, administrez de l'oxygène ; en cas d'arrêt respiratoire, pratiquez immédiatement la respiration artificielle et appelez les secours.

En cas d'inhalation, quittez rapidement les lieux et rendez-vous dans un endroit où l'air est frais. Si la respiration est difficile, administrez de l'oxygène ; en cas d'arrêt respiratoire, pratiquez immédiatement la respiration artificielle et appelez les secours.

Ingestion
Ingestion

Rincez immédiatement la bouche à l'eau claire et consultez rapidement un médecin.

Rincez immédiatement la bouche à l'eau claire et consultez rapidement un médecin.

Contact avec les yeux
Contact avec les yeux

Soulevez les paupières et rincez à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consultez immédiatement un médecin.

Soulevez les paupières et rincez à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consultez immédiatement un médecin.

Contact avec la peau
Contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement la peau à l'eau courante et au savon.

Rincez immédiatement la peau à l'eau courante et au savon après tout contact avec la peau.

Partie 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Caractéristiques de
danger
Caractéristiques de danger

En cas d'incendie, des gaz inflammables, une fumée nocive, des gaz toxiques et de la vapeur à haute température seront libérés. En cas d'incendie, des gaz inflammables, une fumée nocive, des gaz toxiques et de la vapeur à haute température seront libérés.

Produits de combustion nocifs
Produits de combustion nocifs

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, mélange d'hydrocarbures, hydrogène, HF, etc.
CO, CO₂, mélange d'hydrocarbures, H₂, HF, etc.

Méthodes d'extinction et agents
extincteurs
Méthodes d'extinction et
agents extincteurs

Il est recommandé d'utiliser des bouches d'incendie pour pulvériser de l'eau ou un extincteur à base d'eau.
Il est recommandé d'utiliser des bouches d'incendie pour pulvériser de l'eau ou des extincteurs à base d'eau pour éteindre l'incendie.

Recommandations à l'intention
des pompiers
Recommandations pour les
pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome, un casque anti-explosion, un gilet anti-explosion et une tenue de pompier résistante aux hautes températures.

La clé de l'extinction consiste à utiliser de grandes quantités d'eau pour refroidir et éteindre le feu, afin d'empêcher la propagation d'une surchauffe incontrôlée, ainsi qu'à maintenir une ventilation et une extraction d'air sur place pour éviter toute déflagration.

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome, des casques antidéflagrants, des gilets antidéflagrants et des tenues de pompier résistantes aux hautes températures. La clé pour éteindre un incendie consiste à utiliser de grandes quantités d'eau pour refroidir et empêcher l'emballement thermique et la propagation, ainsi qu'à maintenir la ventilation et l'évacuation des gaz sur le site afin d'éviter les explosions.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (FDS)

ST/SG/AC.10/30/Rev.11 (GHS Rev. 11, 2025)

Rapport n° : KS2506S2825B04

Partie 6 : Mesures d'urgence en cas de fuite

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Mesures de précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

À l'intention du personnel non d'urgence
Pour le personnel non d'urgence

Coupez immédiatement l'alimentation électrique des installations sur site, ouvrez le système de ventilation ou les portes et fenêtres pour assurer une bonne aération, déclenchez le système d'alarme sonore et lumineuse manuel et évacuez immédiatement les lieux. Portez un équipement de protection respiratoire pendant l'évacuation.

Coupez immédiatement l'alimentation électrique des installations sur site, activez le ou les portes et fenêtres pour assurer la ventilation, activez le système d'alarme sonore et lumineuse manuel et évacuez immédiatement les lieux. Une protection respiratoire doit être portée pendant l'évacuation.

À l'intention du personnel d'urgence
Pour le personnel d'urgence

Le personnel d'urgence doit porter un appareil respiratoire autonome ou un masque de protection composite anti-particules + charbon actif anti-gaz acides, une tenue de pompier résistante à la chaleur, des gants résistants à la chaleur, un casque anti-explosion et un gilet anti-explosion pour accéder au site. Il est recommandé en priorité d'utiliser une lance à incendie raccordée à une borne d'incendie ou un extincteur à base d'eau pour éteindre le feu.

Le personnel d'urgence doit porter un appareil respiratoire autonome ou des masques de protection composites protégeant contre les particules, le charbon actif et les gaz acides, des combinaisons de pompier résistantes aux hautes températures, des gants résistants aux hautes températures, des casques antidéflagrants et des gilets antidéflagrants pour pénétrer sur le site. Il est recommandé d'utiliser en premier lieu des lances à incendie raccordées à des bouches d'incendie ou des extincteurs à base d'eau pour éteindre l'incendie.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Il convient d'empêcher que les piles et les substances provenant de fuites de piles ne soient directement rejetées dans les égouts ou les poubelles ; il faut contacter une entreprise de recyclage spécialisée pour leur traitement.

Il faut empêcher que les batteries et les substances qui s'en échappent ne soient directement rejetées dans les égouts et les poubelles

. Il convient de contacter des entreprises de recyclage spécialisées pour le recyclage et l'élimination.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Plonger immédiatement la batterie qui fuit dans l'eau et, après 24 heures de trempage, contacter une entreprise de recyclage spécialisée pour qu'elle se charge de la collecte et du traitement.

Plongez immédiatement la batterie qui fuit dans l'eau et contactez une entreprise de recyclage spécialisée pour le recyclage après 24 heures de trempage.

Pour les résidus de fuite, il est recommandé de les absorber avec du sable ou de les traiter par trempage dans l'eau.

Pour les résidus de fuite, il est recommandé de les absorber avec du sable ou de les tremper dans de l'eau pour les traiter.

Septième partie : Manipulation, élimination et stockage

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Ne court-circuitez jamais les bornes positive et négative de la batterie, ne les inversez pas et ne confondez pas les bornes d'entrée et de sortie.

Ne court-circuitez pas et n'inversez pas les bornes positive et négative de la batterie, et ne confondez pas les interfaces d'entrée et sortie.

Ne jetez pas la batterie au feu ou dans un environnement à haute température.

Ne jetez pas la batterie au feu ou dans un environnement à haute température.

Ne brisez pas et ne percez pas de force le boîtier de la batterie.

Ne brisez pas et ne percez pas de force le boîtier de la batterie.

Ne soumettez pas la batterie à des chocs mécaniques, des impacts ou des chutes.

Ne soumettez pas la batterie à des chocs mécaniques, des impacts ou des chutes.

Ne pas utiliser la batterie dans des conditions non conformes aux instructions du fabricant.

Ne pas utiliser la batterie de manière abusive en dépassant les conditions spécifiées dans les instructions du fabricant.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (FDS)

ST/SG/AC.10/30/Rev.11 (GHS Rev. 11, 2025)

Numéro de rapport : KS2506S2825B04

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité

Le stockage et l'utilisation doivent être effectués conformément aux instructions du fabricant, à l'écart des flammes nues et des sources d'électricité à haute tension. L'environnement de stockage doit de préférence être aéré et frais.

Le stockage et l'utilisation doivent être effectués conformément aux instructions du fabricant, à l'écart des flammes nues et de l'électricité à haute tension, et l'environnement de stockage doit privilégier la ventilation et la fraîcheur.

Partie 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Section 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle	Aucune réglementation applicable
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)	Aucune réglementation applicable
Valeurs limites biologiques	Aucune réglementation pertinente
Valeurs limites biologiques	Aucune réglementation pertinente
Concentration sans effet prévu	Aucune réglementation pertinente
Concentration sans effet prévue (PNEC)	Aucune réglementation pertinente
Niveau sans effet dérivé	Aucune réglementation pertinente
Niveau sans effet dérivé (DNEL)	Aucune réglementation pertinente

8.2 Contrôles techniques

Aucune mesure de contrôle technique n'est requise pour la manipulation de batteries intactes. Pour les batteries endommagées, l'équipement de protection individuelle doit comprendre des gants de protection, un masque et des lunettes de sécurité.

Il n'y a aucune exigence en matière de contrôles techniques lors de la manipulation de batteries intactes. Pour les batteries endommagées, les équipements de protection individuelle doivent inclure des gants de protection, des masques de protection et des lunettes de sécurité. Les mesures de contrôle d'urgence sur site doivent garantir une ventilation continue et être équipées des systèmes d'évacuation d'air nécessaires, ainsi que du matériel d'intervention d'urgence (par exemple, couvertures anti-feu, lances à incendie, seaux d'eau, extincteurs à base d'eau, tenues de pompier résistantes à la chaleur, casques anti-explosion, gilets anti-explosion, etc.) ; des voies d'évacuation d'urgence doivent également être mises en place.

Les mesures de contrôle d'urgence sur site doivent garantir une ventilation continue et être équipées des systèmes d'évacuation nécessaires systèmes, matériel d'intervention en cas d'incendie (tel que couvertures anti-feu, lances à eau, seaux à eau, extincteurs à eau, combinaisons de pompier résistantes aux hautes températures, casques antidéflagrants, gilets antidéflagrants, etc.), ainsi que la mise en place de voies d'évacuation en cas d'incendie.

8.3 Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Dans des conditions normales, aucune protection n'est requise pour la batterie. En cas d'anomalie, il est impératif de porter des lunettes de protection résistantes aux hautes températures et un masque résistant aux hautes températures.
Protection des yeux/du visage	Dans des conditions normales, aucune protection particulière n'est requise pour la batterie. En cas des anomalies surviennent, il est nécessaire de porter des lunettes de protection résistantes à la chaleur et un écran facial.
Protection des mains	Dans des conditions normales, aucune protection particulière n'est requise pour la batterie. En cas d'anomalie, il est impératif de porter des gants de protection chimique résistants aux acides et aux alcalis.
Protection des mains	Dans des conditions normales, aucune protection particulière n'est requise pour la batterie. En cas des anomalies surviennent, il est impératif de porter des gants de protection chimique résistants aux acides et aux alcalis.
Protection respiratoire	Dans des conditions normales, aucune protection spécifique n'est requise pour la batterie. En cas d'anomalie, il est impératif de porter un masque de protection composite anti-particules + charbon actif contre les gaz acides.
Protection respiratoire	Dans des conditions normales, aucune protection particulière n'est requise pour la batterie. En cas des anomalies surviennent, il est nécessaire de porter un masque de protection composite contre les particules et les gaz acides à charbon actif.
Protection de la peau et du corps	Dans des conditions normales, aucune protection particulière n'est requise pour la batterie. En cas d'anomalie, il est impératif de porter une tenue de pompier résistante aux hautes températures.
Protection de la peau et du corps	Dans des conditions normales, aucune protection particulière n'est requise pour la batterie. En cas des anomalies surviennent, il est nécessaire de porter une tenue de pompier résistante à la chaleur.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (FDS)

ST/SG/AC.10/30/Rev.11 (GHS Rev. 11, 2025)

Numéro de rapport : KS2506S2825B04

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques / Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Solide
État physique	Solide
Couleur/Forme	Jaune-noir, presque cubique
Couleur/Forme	Jaune-noir, presque cuboïde
Odeur	Inodore
Odeur	Inodore
Point de fusion/point de congélation	Données non disponibles
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible
Point d'ébullition/plage d'ébullition	
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Sans objet
	Sans objet
Inflammabilité	Aucune information disponible
Inflammabilité	Aucune information disponible
Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune information disponible
	Aucune information disponible
Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	
Point d'éclair	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet
pH	Sans objet
	Sans objet
Viscosité cinématique	Sans objet
Viscosité cinématique	Sans objet
Solubilité	Sans objet
Solubilité	Sans objet
Coefficient de partage octanol/eau (valeur logarithmique)	Sans objet
Coefficient de partage	Sans objet
n-octanol/eau (valeur logarithmique)	
Pression de vapeur	Sans objet
Pression de vapeur	Sans objet
Densité et/ou densité relative	Sans objet
Densité et/ou densité relative	Sans objet
Densité relative de vapeur	Sans objet
Densité relative de vapeur	Sans objet
Caractéristiques des particules	Aucune information disponible
Caractéristiques des particules	Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (FDS)

ST/SG/AC.10/30/Rev.11 (GHS Rev. 11, 2025)

Numéro de rapport : KS2506S2825B04

Section 10 : Stabilité et réactivité

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : stable à température et pression ambiantes

Stabilité : stable à température et pression normales.

Produits incompatibles : agents oxydants

Incompatibilité : agents oxydants

Conditions à éviter : chaleur et flammes nues, court-circuit et eau

Conditions à éviter : chaleur et flammes nues, court-circuit et eau.

Risque de polymérisation : ne se produit pas

Risque de polymérisation : Aucun

Produits de décomposition : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, mélange de gaz hydrocarbures, hydrogène, HF, etc.

Produits de décomposition : CO, CO₂, mélange de gaz hydrocarbures, H₂, HF, etc.

Partie 11 : Informations toxicologiques

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger

Toxicité aiguë	Sans objet
Toxicité aiguë	Sans objet
Corrosion/irritation cutanée	Les vapeurs ou fumées d'électrolyte qui s'échappent ne sont corrosives et irritantes pour la peau que lorsque la batterie se rompt.
Corrosion/irritation cutanée	Ce n'est que lorsque la batterie se rompt que les vapeurs ou la fumée d'électrolyte qui s'échappent peuvent corroder et irriter la peau.
	batterie fissurée peuvent être corrosifs et irritants pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation des yeux	Ce n'est que lorsque la batterie se rompt que les vapeurs ou la fumée d'électrolyte qui s'échappent peuvent être corrosives et irritantes pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation des yeux	Ce n'est que lorsque la batterie se rompt que les vapeurs d'électrolyte ou la fumée qui s'en échappent peuvent provoquer des lésions et une irritation des yeux.
Sensibilisation	Sans objet
Sensibilisation	Sans objet
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sans objet
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sans objet
Carcinogénicité	Sans objet
Carcinogénicité	Sans objet
Toxicité pour la reproduction	Sans objet
Toxicité pour la reproduction	Sans objet
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Sans objet
STOT - exposition unique	Sans objet
Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée	Sans objet
STOT - exposition répétée	Sans objet
Risques par inhalation	Sans objet
Risque par aspiration	Sans objet

Partie 12 : Informations écologiques

Section 12 : Informations écologiques

Toxicité aquatique	Aucune information disponible
Toxicité	Aucune information disponible
Persistance et dégradabilité	Aucune information disponible
Persistance et dégradabilité	Aucune information disponible
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible



Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (FDS)

ST/SG/AC.10/30/Rev.11 (GHS Rev. 11, 2025)

Numéro de rapport : KS2506S2825B04

Partie 13 : Élimination

Section 13 : Élimination des déchets

Méthodes d'élimination des déchets	Il est recommandé de procéder à l'élimination ou au recyclage conformément à la législation nationale et régionale.
Méthodes d'élimination des déchets	Il est recommandé de procéder à l'élimination ou au recyclage conformément aux réglementations nationales et régionales
Précautions relatives à l'élimination	Les piles usagées ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni jetées au feu ou exposées à des températures élevées. Elles ne doivent pas être démontées, percées, broyées ou soumises à un traitement similaire. La meilleure solution est de les recycler.
Précautions relatives à l'élimination des déchets	Les piles usagées ne doivent pas être traitées comme des déchets ordinaires, ne doivent pas être jetées au feu ni exposées à des températures élevées ; elles ne doivent pas être démontées, percées, broyées ou soumises à des traitements similaires. La meilleure solution consiste à les recycler et à les réutiliser.

Partie 14 : Informations relatives au transport

Section 14 : Informations relatives au transport



Numéro ONU	Transport aérien OACI/IATA (DGR 67e)	Transport maritime Code IMDG (Amdt 42-24)	Transport routier ADR (ADR 2025)	Rail RID (RID 2025)
	UN 3480	UN 3480	UN 3480	UN 3480
Dénomination officielle de transport de l'ONU	UN 3480	Batteries lithium-ion (y compris les batteries lithium-ion polymère) Batteries au lithium-ion (y compris les batteries au lithium-ion polymère)		
Classification des dangers de transport Classe(s) de danger pour le transport	Classe 9			
Numéro EmS N° EmS	F-A, S-I			
Risques pour l'environnement Dangers pour l'environnement	Non-polluants marins Non-polluants marins			
Précautions particulières à l'attention de l'utilisateur Précautions particulières pour l'utilisateur	Avant le transport, assurez-vous que la batterie n'est pas complètement chargée ; maintenez généralement son état de charge (SOC) à moins de 30 % ou respectez les exigences des réglementations nationales ou locales Avant le transport, assurez-vous que la batterie n'est pas complètement chargée, en la maintenant généralement à un niveau inférieur à 30 % de SOC ou conformément aux réglementations nationales ou locales en vigueur. Avant le transport, assurez-vous que la batterie est éteinte, hors tension ou déconnectée, et veillez à ce que les bornes positive et négative de la batterie soient isolées pour éviter tout court-circuit. Avant le transport, assurez-vous que la batterie est éteinte, hors tension ou déconnectée, et veillez à ce que les bornes positive et négative de la batterie soient isolées pour éviter tout court-circuit.			
	Si une odeur inhabituelle, un gonflement, une fuite de liquide ou de la fumée se produit pendant le transport, veuillez immédiatement isoler la batterie anormale en toute sécurité et préparer sur place les moyens d'extinction nécessaires. Mesures de prévention : contactez le fabricant dès que possible pour obtenir des conseils sur la marche à suivre. En cas d'odeur, de gonflement, de fuite ou de dégagement de fumée pendant le transport, veuillez immédiatement isoler la batterie défectueuse en toute sécurité et mettre en place les mesures de lutte contre l'incendie nécessaires sur place. Contactez le fabricant dès que possible pour obtenir un plan d'élimination. Avant le transport, chaque batterie doit avoir passé avec succès les tests requis par la section 38.3 du « Manuel d'épreuves et de normes de l'ONU ». Numéro de rapport UN38.3 : KS2506S2825B01. Avant le transport, chaque modèle de batterie doit passer les tests requis par la section 38.3 du Manuel d'épreuves et de critères des Nations Unies. Numéro de rapport UN38.3 : KS2506S2825B01.			

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (FDS)

ST/SG/AC.10/30/Rev.11 (GHS Rev. 11, 2025)

Numéro de rapport : KS2506S2825B04

Section 15 : Informations réglementaires

Section 15 : Informations réglementaires

Informations réglementaires :

Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien (IATA-DGR)
Association internationale de l'aviation civile, « Règlement sur les marchandises dangereuses » (IATA-DGR)
« Recommandation relative aux règlements types sur le transport des marchandises dangereuses » (TDG)
« Recommandation relative au Règlement type sur le transport des marchandises dangereuses » (TDG)
« Règlement international sur le transport maritime des marchandises dangereuses » (IMDG-CODE)
« Code maritime international des marchandises dangereuses » (IMDG-CODE)
« Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route » (ADR)
« Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route » (ADR)
« Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses » (RID)
Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID)
« Accord international relatif au transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures » (ADN)
« Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures » (ADN)
« Manuel d'essais et de critères relatifs aux recommandations sur le transport des marchandises dangereuses »
« Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses — Manuel d'épreuves et de critères »
« Guide technique pour la sécurité du transport des marchandises dangereuses »
« Instructions techniques pour la sécurité du transport des marchandises dangereuses »
« Classification et numéros de désignation des marchandises dangereuses »
« Classification et numéros de code des marchandises dangereuses »
« Loi sur la sécurité et la santé au travail »
« Loi sur la sécurité et la santé au travail » (OSHA)
« Loi sur le contrôle des substances toxiques »
« Loi sur le contrôle des substances toxiques » (TSCA)
« Loi sur la sécurité des produits de consommation »
Loi sur la sécurité des produits de consommation (CPSA)
« Loi fédérale sur la lutte contre la pollution de l'environnement »
Loi fédérale sur la lutte contre la pollution de l'environnement (FEPCA)
« Loi sur la pollution par les hydrocarbures »
« Loi sur la pollution par les hydrocarbures » (OPA)
« Loi sur les amendements et la reconduction du Superfund, titre III (302/311/312/313) »
« Loi sur les amendements et la réautorisation du Superfund, titre III (302/311/312/313) » (SARA)
« Loi sur la conservation et la récupération des ressources »
Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA)
« Loi sur la salubrité de l'eau potable »
« Loi sur la salubrité de l'eau potable » (CWA)
« Proposition 65 de Californie »
« Proposition 65 de Californie »
« Code des règlements fédéraux »
Code of Federal Regulations (CFR)

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (FDS)

ST/SG/AC.10/30/Rev.11 (GHS Rev. 11, 2025)

Numéro de rapport : KS2506S2825B04

Section 16 : Autres informations	
Section 16 : Autres informations	
Bibliographie Références	Norme nationale de la République populaire de Chine (GB/T 16483-2008) relative au contenu et à l'ordre des rubriques des fiches de données de sécurité des produits chimiques, et norme nationale de la République populaire de Chine (GB/T 17519-2013) relative aux directives de rédaction des fiches de données de sécurité des produits chimiques. Norme nationale de la République populaire de Chine (GB/T 16483-2008) Fiche de données de sécurité pour les produits chimiques – Contenu et ordre des rubriques, Norme nationale de la République populaire de Chine (GB/T 17519-2013) – Guide de rédaction des fiches de données de sécurité pour les produits chimiques.
Historique des révisions du rapport Révision du rapport Historique	Première édition Première édition
Modèle de rapport Modèle de rapport Version	Version : SDS-R7, date de création : 2025.
Photo d'exemple Photo de l'échantillon	
Clause de non-responsabilité Avertissements	La présente fiche de données de sécurité (FDS) concerne uniquement les batteries. Son contenu a été rédigé sur la base des informations fournies par le demandeur (notamment concernant la composition) et des connaissances actuelles de notre société, et est fourni à titre indicatif uniquement. Si la batterie est utilisée comme composant dans d'autres produits, les informations contenues dans cette FDS peuvent ne pas s'appliquer. L'utilisateur de la présente FDS doit évaluer de manière indépendante l'exactitude et l'exhaustivité de son contenu, déterminer son applicabilité en fonction de la situation réelle et assumer la responsabilité juridique des conséquences de son utilisation. L'utilisateur doit lire attentivement ce document et utiliser la batterie de manière appropriée. Guangdong Kezheng Technical Service Co., Ltd. décline toute responsabilité en cas de dommages ou de pertes résultant d'une utilisation inappropriée de la batterie. La présente fiche de données de sécurité (FDS) concerne uniquement les batteries. Son contenu repose sur les informations fournies par le demandeur concernant la composition et la teneur, ainsi que sur nos connaissances actuelles. Elle est fournie à titre indicatif uniquement. Si la batterie est utilisée comme composant dans d'autres produits, les informations contenues dans cette FDS peuvent ne pas être applicables. L'utilisateur de cette FDS doit évaluer de manière indépendante l'exactitude et l'exhaustivité du contenu, déterminer son applicabilité en fonction de la situation réelle et assumer les responsabilités légales correspondantes quant aux conséquences de son utilisation. Les utilisateurs doivent lire attentivement ce document et utiliser la batterie de manière appropriée. KSIGN(Guangdong) Testing Co., Ltd. ne saurait être tenue responsable des dommages ou pertes causés par une utilisation inappropriée de la batterie.

Fin du rapport
--Fin du rapport--